Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_05-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 41

Ayant donné procuration : 2

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_05-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Conseil municipal

Délibération

5 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) multi-sites - Convention - Avenant n° 1

Exposé des motifs

1/ Contexte

Par délibération en date des 13 et 31 mars 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) et la Ville ont approuvé la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) multi-sites portant sur les centres anciens de Saint-Brieuc et Quintin, pour la période 2025-2030.

L'OPAH RU multi-sites est déployée sur deux périmètres opérationnels : le centre ancien de Quintin et celui de Saint-Brieuc. Elle s'accompagne de la mise en œuvre d'un suivi-animation renforcé visant à favoriser la requalification du parc de logements, l'amélioration des conditions d'habitat et l'accompagnement des dynamiques de renouvellement urbain sur ces secteurs.

La première année d'animation et de prospection menée par l'opérateur met en évidence plusieurs changements nécessitant une adaptation de la convention initiale.

Afin d'adapter l'OPAH RU aux réalités opérationnelles constatées, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale.

2/ Objet de l'avenant

Le présent avenant vise à adapter les objectifs opérationnels, les modalités de financement et les engagements des partenaires aux réalités constatées lors de la première année de mise en œuvre de l'OPAH RU multi-sites.

Le présent avenant n° 1 est conclu en application de l'article 9 « Révision et / ou résiliation de la convention » de la convention d'OPAH RU multi-sites et a pour objet d'intégrer les évolutions suivantes.

3/ Evolution des objectifs quantitatifs de la convention et des engagements financiers

a) Evolution des objectifs quantitatifs de la convention

Le présent avenant conduit à une révision des objectifs globaux de la convention, portant le nombre total de logements accompagnés de 176 à 195 logements sur la durée de l'opération, soit une augmentation de 19 logements dont :

- huit logements adaptés au vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- six logements locatifs conventionnés rénovés en travaux lourds ;
- une copropriété accompagnée représentant cinq logements.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_05-DE

Objectifs nombre de logements traités	A partir d' avril 2025	2026	2027	2028	2029	Jusqu'à mars 2030	TOTAL sur 5 ans
Logements de propriétaires occupants	**6**	**13 → 15**	**13 → 15**	**16 → 17**	**14 → 16**	**4 → 5**	66 → 74
Ma Prime Logement Décent	1	3	2	4	4	1	15
Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné	4	8	9	9	8	2	40
Ma Prime Adapt'	1	2 → 4	2 → 4	3 → 4	2 → 4	1 → 2	**11 → 19**
Logements de propriétaires bailleurs	**6**	**9 → 11**	**13 → 15**	**17 → 18**	**22 → 22**	**8 → 9**	**75 → 81**
Tx lourds / Ma Prime Logement Décent	2	4 → 6	4 → 6	5 → 6	6	0 → 1	**21 → 27**
Tx pour la sécurité / Logement décent	0	1	0	2	2	2	7
Transformation d'usage / Habiter Mieux	1	1	4	3	4	2	15
Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné – avec conv	1	1	2	4	6	3	17
Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné – sans conv	2	2	3	3	4	1	15
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	**0**	**6 → 11**	**17**	**9**	**3**	**0**	**35 → 40**
dont volet copropriétés en difficulté (indice de dégradation sup à 0.55)	0	6 → 11	4	0	0	0	10→ 15
dont volet copropriétés en difficulté (indice de dégradation sup à 0.35)	0	0	13	9	3	0	25

b) Évolution des engagements financiers

L'ensemble des modifications proposées entraînent une augmentation du budget global sur cinq ans de l'OPAH RU, réévalué comme suit :

- budget initial : 6 970 840 € ;
- budget après avenant : 7 209 871 € ;
- évolution : + 239 031 €.

Elle conduit à une réévaluation des engagements financiers de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de SBAA :

- les autorisations d'engagement prévisionnelles de l'ANAH sont réévaluées à **6 103 862 €**, soit une augmentation de **162 157 €** ;
- les autorisations d'engagement prévisionnelles de SBAA sont réévaluées à **1 106 009 € HT**, soit une augmentation de **76 874 €**.

	Aide à l'ingénierie		Aide aux travaux		TOTAL	
	Convention initiale	Avenant n°1	*Convention initiale*	Avenant n°1	*Convention initiale*	Avenant n°1
ANAH	*897 455 €*	**975 762 €** *78 307 €*	*5 044 250 €*	**5 128 100 €** *83 850 €*	*5 941 705 €*	**6 103 862 €** *162 157 €*
SBAA	*583 135 €*	**637 634 €** *54 499 €*	*446 000 €*	468 375 € *22 375 €*	*1 029 135 €*	**1 106 009 €** *76 874 €*
Total sur 5 ans	*1 480 590 €*	**1 613 396 €** *132 806 €*	*5 490 250 €*	**5 596 475 €** *106 225 €*	*6 970 840 €*	**7 209 871 €** *239 031 €*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DB 032-2025 du 13 mars 2025 portant sur la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) multi-sites sur les centres anciens de Quintin et Saint-Brieuc (2025-2023) ;

Vu la délibération n° 24 du Conseil municipal du 31 mars 2025 portant sur la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) multi-sites sur les centres anciens de Quintin et Saint-Brieuc (2025-2023) ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'OPAH RU multi-sites sur les centres anciens de Saint-Brieuc et Quintin à conclure avec SBAA, la Ville de Quintin, l'État et l'ANAH.

INVITE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)